



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 16 décembre 2025**, à 19 h, et à laquelle sont présents :

Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Sont absents :

Monsieur Bernard Benoit, conseiller au siège no 1
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

234-2025 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

235-2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

Sur la proposition de M. Francis Mercier, l'ordre du jour, de la séance spéciale, est approuvé à l'unanimité.

236-2025 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. Sylvain Lafortune

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le budget pour l'exercice financier 2026, d'un montant total de **745 771 \$**, tel que détaillé ci-après, soit adopté à l'unanimité.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

	<u>BUDGET 2026</u>
<u>RECETTES</u>	
Taxes sur la valeur foncière	579 427,00 \$
Règlement d'emprunt 129-2019	10 301,00 \$
Taxes sur une autre base	39 727,00 \$
Transferts	85 966,00 \$
Services rendus	8 100,00 \$
Imposition de droits	3 300,00 \$
Amendes et pénalités	10 000,00 \$
Intérêts	1 000,00 \$
Autres revenus	7 950,00 \$

TOTAL	745 771 \$
-------	------------

DÉPENSES

Administration générale	269 252,00 \$
Sécurité publique	155 795,00 \$
Transport	194 310,00 \$
Hygiène du milieu	46 616,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	20 200,00 \$
Loisirs et culture	45 383,00 \$
Frais de financement	8 651,00 \$
TOTAL	740 207,00 \$

Affectations	5 564,00 \$
Excédent (déficit) accumulé	
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	745 771,00 \$

Adoptée

237-2025 PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

CONSIDÉRANT la présentation, séance tenante, du programme triennal d’immobilisations 2026-2027-2028 par Mme Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Smith

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le programme triennal d’immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028, tel que présenté, soit adopté, sous réserve de l’obtention des subventions et du financement applicables à certains travaux, à savoir :

2026

ADMINISTRATION	
Équipements de bureau	3 000 \$
AMÉNAGEMENT MAIRIE ET L’AIRE DE REPOS	
Jardin	2 000 \$
VOIRIE	
Travaux de réfection de la Route 125	700 000 \$
TOTAL DE L'ANNÉE 2026:	705 000 \$

2027

ADMINISTRATION	
Équipements de bureau	2 000 \$
AMÉNAGEMENT MAIRIE ET L’AIRE DE REPOS	
Terrain	3 000 \$
VOIRIE	
Remplacement des ponceaux et pavage de divers rangs	100 000 \$
TOTAL DE L'ANNÉE 2027:	105 000 \$

2028

ADMINISTRATION	
Équipements de bureau	1 000 \$
AMÉNAGEMENT MAIRIE ET L'AIRe DE REPOS	
Terrain	3 000 \$
VOIRIE	
Remplacement des ponceaux et pavage de divers rangs	100 000 \$
TOTAL DE L'ANNÉE 2028:	
	104 000 \$

FINANCEMENT

Différents projets seront financés par la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028).

NOTE :

- Le programme triennal d’immobilisation (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d’investissements que la Municipalité prévoit réaliser et initier au cours des trois années du PTI.
- L’adoption du PTI confirme l’intention du conseil municipal; ce n’est pas une autorisation de dépenser ni un engagement ou une garantie de réalisation.
- Certains projets figurent au PTI sous réserve d’approbation gouvernementale.
- Le conseil municipal peut modifier ses intentions et chaque projet doit être approuvé à l’avance.

Adoptée

238-2025 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

239-2025 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h.

Les résolutions numéros 234-2025 à 238-2025 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

____ - Original signé -

Pierre Mercier,
Maire

- Original signé -

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière